

Une CORRESPONDANCE de l'« Association Maison d'Izieu-Mémorial des enfants juifs exterminés »

En réponse à l'article de Muriel Darmon
« La Maison d'Izieu : la déroute du devoir de mémoire »,
dans *Controverses* n° 6

Hélène Waysbord

Présidente de l'Association

Dans le numéro 6 de la revue *Controverses* est paru en novembre un article qui porte gravement atteinte à l'image de la Maison des Enfants d'Izieu et à sa réputation.

Contrairement à l'affirmation de sérieux et d'objectivité énoncée au début par l'auteur, son article procède d'amalgames et développe des contre vérités que le Conseil d'Administration se doit de relever en vous demandant un droit de réponse, conformément à l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881.

L'auteur affirme s'appuyer sur des documents publiés par la Maison d'Izieu dont une simple lecture fait justice des allégations soutenues.

Le massacre des enfants juifs d'Izieu et de leurs éducateurs est au fondement du travail pédagogique accompli par l'équipe du Musée Mémorial, comme une simple lecture de nos activités vous en convaincra. En quoi faudrait-il refuser à cet événement tragique un sens universel ?

Les missions de la Maison – perpétuer le souvenir des 44 enfants, informer et éduquer sur les crimes contre l'humanité, réfléchir à la mémoire et à la transmission, échanger avec les établissements comparables en France ou à l'étran-

ger – sont en cohérence et constituent les paliers d'un apprentissage et non les termes d'une opposition qui n'existe que dans la tête de son auteur.

La configuration des bâtiments d'Izieu ne correspond à nulle volonté de dissocier mémoire et histoire. Il y a eu en effet dès la conception du projet, la volonté de distinguer la grange et d'autre part la maison où seules les traces des enfants, portraits, lettres, dessins sont présentes. Dans le plus grand respect de ce qu'ils furent, le lieu dit plus fortement leur absence qu'aucun discours ne pourrait le faire.

Tous les membres du Conseil scientifique de l'époque furent d'accord sur ce choix, et notamment des historiens – non mentionnés par l'auteur – qui font autorité : Pierre Nora, Pierre Birnbaum, Henry Rousso.

Les dérives et contre vérités sont constantes, en particulier sous l'intitulé *Dévoilements politiques : l'intrusion de la Palestine*. Le thème est trop sensible pour laisser passer des allégations de caractère diffamatoire. L'article va jusqu'à soutenir que nous avons invité en 2001 *deux hommes politiques palestiniens à venir visiter la Maison d'Izieu, afin de prendre modèle sur elle pour la construction d'un mémorial dédié aux victimes palestiniennes du conflit israélo-palestinien*.

Cette initiative imputée à la direction du Musée est le fruit de l'imagination de l'auteur de l'article. Ce qui est vrai, c'est qu'il nous avait été demandé par le Ministère de la Culture, notre tuteur, d'accueillir M. Nazmi AI-Jubeh, archéologue réputé, chargé de mission pour un projet d'exposition sur l'histoire de la Palestine. Il n'est d'ailleurs jamais venu, et il se trouve que le journal *Le Monde* faisait quelque temps après le portrait élogieux de ce savant. Je recommande la lecture du numéro du *Monde* du 22 août 2001 à l'auteur de l'article pour son information.

Les amalgames sont confondants. En 2002 fut réalisé un projet franco allemand sur le parcours de quatre enfants d'Izieu, *Mannheim-Izieu-Auschwitz* dans un lycée lyonnais. Il eut l'honneur d'être exposé au Bundestag le 27 janvier 2004, en présence de Madame Simone Veil.

Y a-t-il lieu de porter au discrédit de la Maison les déclarations dans le journal de ce lycée d'un professeur totalement étranger au travail accompli ? Sauf si la contiguïté tient lieu de responsabilité.

Je tiens à faire part de notre émotion à lire dans l'article des propos visant à déconsidérer une Maison qui s'est toujours tenue avec soin à l'écart de toute instrumentalisation politique, incompatible avec notre mission telle que nous la concevons et l'illustrons depuis plus de 13 ans maintenant. Il faudrait y mettre un terme une fois pour toutes.

Un obscur dessein de *déjudaiser* la Maison d'Izieu serait à l'œuvre ! Sur ce point, chacun peut consulter la liste des membres du Conseil d'Administra-

tion et la désignation de Serge Klarsfeld comme Président du Conseil scientifique est garante de la qualité du travail accompli au Musée Mémorial.

Le reproche de *professionnalisation progressive du conseil d'administration... au détriment de témoins directs de l'histoire d'Izieu ou de la Shoah* est purement et simplement un déni de réalité. Un Conseil des Anciens qui réunit tous les enfants ayant trouvé refuge à la Maison d'Izieu, existe de par nos statuts. Deux de ses membres font partie du CA, l'un d'eux est Secrétaire Général de l'Association depuis plus de 10 ans, une ancienne déportée d'Auschwitz est vice-présidente, et je me permets de m'associer à eux, étant moi-même une enfant cachée dont les parents furent exterminés à Auschwitz – tous, nous savons que nous ne sommes pas éternels et que la période des témoins s'achève.

Une pédagogie en *déroute, instrumentalisée à des fins politiques*, si on en croit l'auteur, pourrait-elle être reconnue et soutenue comme elle l'est par la puissance publique, État et collectivités territoriales, et par les institutions juives dont le rôle pour la mémoire de la Shoah est essentiel ?

Je rappelle que le livre incriminé de Jean-François Forges *Eduquer contre Auschwitz*, a reçu en 1997 le prix *Mémoire de la Shoah de la Fondation du Judaïsme français*, ainsi que le prix du Livre Rhône Alpes.

Les séminaires et voyages à Auschwitz encadrés par l'équipe d'Izieu suscitent un grand intérêt comme le souligne un article récent d'*Actualité juive hebdo* (10 octobre), évoquant une *pédagogie rigoureuse construite à partir d'un travail historique de fond*, une façon nouvelle d'aborder l'histoire de la Shoah. Depuis 3 ans, le séminaire comporte en effet 2 jours entiers consacrés à la vie juive à Cracovie. Les relations et les travaux avec le CDJC sont importants. Les demandes ne cessent d'augmenter pour assurer encadrement et conseil, projets financés avec l'aide de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah.

Il suffit. J'ai voulu reprendre avec précision les mises en cause véhiculées par un tel article qui nous valent déjà des témoignages de soutien de lecteurs et d'institutions choquées par de telles dénaturations. Quel est le but poursuivi, de qui fait-on le procès ? Est-ce de notre fondatrice Sabine Zlatin à qui il est reproché d'avoir écrit dans ses *Mémoires* qu'elle se souciait peu d'éventuelles conversions au moment de sauver les enfants, *la seule chose qui importait c'était la vie*. On laisse le lecteur juge de tels dévoiements qui ne sont plus de l'ordre de la réflexion, encore moins de la recherche. Les méthodes sont hélas connues qui consistent à jouer sur des citations tronquées, des amalgames, des rumeurs présentées comme des faits avérés. Ces méthodes se trouvent rassemblées là où on s'attendait le moins à les trouver, dans un travail à prétention scientifique qui doit à ce titre obéir à des principes simples de rigueur et de sérieux.

LA RÉPONSE DE MURIEL DARMON

L'article intitulé *La Maison d'Izieu : la déroute du devoir de mémoire*, publié dans le numéro 6 de la revue *Controverses*, est le fruit d'une réflexion, à partir de l'exemple de la Maison d'Izieu, sur l'effort de transmission de l'histoire de la Shoah et son institutionnalisation depuis une quinzaine d'années en France, mis en perspective de la vague d'actes anti-juifs qu'a connu la France au début des années 2000. Cette réflexion m'a conduite à aborder certaines dérives engendrées par l'appréhension de l'histoire de la Shoah à travers le prisme du *devoir de mémoire*. Cet article n'a pas vocation à faire un procès d'intention à qui que ce soit, mais de contribuer à la réflexion sur ce sujet selon la grille de lecture qui est la mienne. Cette réflexion s'étaye sur des faits et des écrits, que j'ai rappelés et que j'ai analysés suivant cette grille de lecture. Les écrits que j'ai cités et les citations ont été coupés pour les besoins de l'édition, et je renvoie le lecteur aux références précises des textes dont ils sont extraits.

L'argumentaire d'Hélène Waysbord comporte deux volets : la disqualification de ma méthode de travail et l'invocation de la reconnaissance de la Maison d'Izieu par des instances prestigieuses. La disqualification de la méthode s'exprime par des termes dévalorisants (« amalgames », « contre-vérités », « citations tronquées », « rumeurs présentées comme des faits avérés », « dévoiements »...) et prétend tenir lieu à elle seule de démonstration puisqu'elle n'est qu'occasionnellement accompagnée de références précises à mon texte qui me permettrait d'y répondre. C'est par le biais de cette disqualification, en place et lieu d'argumentation, qu'Hélène Waysbord exprime son opposition à certaines de mes idées et tente de réfuter certains faits que j'évoque. Je ne reprendrai donc que les idées et les faits explicitement contestés, tenant comme infondée la disqualification non argumentée.

Premier point. Je ne conteste pas le fait de donner un sens universel à la tragédie d'Izieu. Ce que je conteste, c'est que ce sens universel implique de rejeter toute approche spécifique, et notamment une approche centrée sur la dimension juive de l'événement, c'est-à-dire sur son inscription dans la continuité de l'histoire du peuple juif. Ce que je conteste, c'est que ce sens universel soit mis en opposition – en l'excluant – à l'idée d'une spécificité juive de l'événement et dans l'approche de cet événement.

Ainsi, il est contestable qu'au nom du sens universel de la tragédie d'Izieu, il ait fallu attendre jusqu'en 2000 pour qu'apparaisse, après d'âpres discussions, le mot « juif » dans le nom de l'institution. Il est contestable qu'au nom du sens universel de la tragédie d'Izieu, lorsque des événements importants pour l'association (assemblée générale ou commémoration) coïncidèrent avec une fête juive, la date de ces événements fut maintenue par vote majoritaire, excluant de

ce fait la plupart des adhérents juifs des décisions importantes. Il est contestable qu'au nom de ce sens universel, entre 2002 et 2005, les membres du conseil d'administration soutenant la transmission de la spécificité juive de la Shoah aient été écartés, même si cette éviction fut réalisée par voie électorale (on peut être minoritaire et soutenir une idée juste). Il est contestable que la vision du monde de Sabine Zlatin, distancée par rapport au monde juif, ait été implicitement reprise par l'institution et que certains membres de l'institution prônent le projet de « *déjudaiser* » la Shoah. Enfin, il est contestable que ce sens universel soit construit au moyen de formulations ambiguës au regard de l'Histoire, par exemple celle de Roland Rappaport¹ : « À travers les Juifs, l'humanité toute entière était visée », ou celle de Pierre-Jérôme Biscarat² : « Durant la Seconde Guerre mondiale, au nom d'une idéologie raciste, l'Europe s'amputa d'une partie d'elle-même. Six millions d'êtres humains, hommes, femmes et enfants, furent massacrés sous prétexte qu'ils étaient nés juifs... [...] Le crime d'Izieu nous concerne tous. L'humanité est Une ». En effet, pendant la Shoah, les Juifs furent exterminés en tant que Juifs et non en tant qu'humains ou européens ; et si aujourd'hui, ces formulations ont un sens dans le contexte d'un État démocratique, 60 ans après la définition juridique du *génocide* et du *crime contre l'humanité*, elles apparaissent comme fallacieuses lorsqu'on les replace dans le contexte de l'époque, où les Juifs, persécutés par les Nazis et le gouvernement de Vichy, ne faisaient plus partie de l'humanité, conceptuellement et juridiquement (leur exclusion étant alors instituée sur la base d'un fondement législatif). La nécessité qui s'est imposée aux Alliés de créer le concept juridique de *crime contre l'humanité* en est la preuve.

Le sens universel de la tragédie d'Izieu découle des faits eux-mêmes dans leur singularité et leur spécificité. Il n'est pas besoin de le construire avec des slogans, quels qu'ils soient, aussi humanistes apparaissent-ils.

Je n'ai jamais prétendu qu'on voulait *déjudaiser* la Maison d'Izieu, comme cela m'est imputé, mais qu'on voulait *déjudaiser* la Shoah. Sous prétexte de transmettre le caractère universel de son histoire, on tend à éluder la spécificité juive de cette histoire, c'est-à-dire son inscription dans la continuité de l'histoire du peuple juif. J'ai cité plus haut plusieurs manifestations de cette tendance. Celle-ci, au nom du sens universel donné à la tragédie d'Izieu, lui confère un caractère paradoxal. C'est cet universel paradoxal que je sou mets à l'analyse et à la critique. De même, je n'ai pas écrit qu'il existait une *volonté de dissocier mémoire et histoire*. J'évoque une dissociation entre la dimension juive et la dimension historique dans le dispositif du musée-mémorial. Dans ce dispositif, la dimension juive de la tragédie d'Izieu est inscrite dans sa spécificité dans le champ de l'activité mémorielle qui a pour but de perpétuer le souvenir des victimes de la

rafle d'Izieu. Elle est donc assignée au champ du particulier (les enfants et adultes déportés d'Izieu). Cette activité est associée à un lieu : la Maison où vécurent les enfants. La dimension historique de la tragédie d'Izieu (la tragédie d'Izieu dans le contexte général de la Seconde Guerre Mondiale) est traitée dans un autre lieu : le Musée. Elle est abordée sans tenir compte de la perspective juive de cette histoire, c'est-à-dire l'angle d'approche qui englobe cette histoire dans la trajectoire de l'histoire des Juifs comme fait collectif.

Or, si la tragédie d'Izieu est un épisode de l'histoire universelle de l'humanité, elle est aussi un épisode de l'histoire des Juifs comme peuple. En effet, si les Juifs ont été émancipés en France comme individus mais pas comme nation, c'est comme nation qu'ils ont été exterminés sous Vichy. Comment donc traiter, comme aujourd'hui au musée d'Izieu, de la déportation des Juifs de France sous Vichy sans aborder l'histoire spécifique des Juifs comme fait collectif dans la République française, sans étudier, tant dans ses termes que dans ses failles, le modèle d'émancipation des Juifs en France, qui a volé en éclat sous Vichy ? Si cette question historique majeure n'est pas traitée en profondeur dans les institutions consacrées à la mémoire de la Shoah comme la Maison d'Izieu, où le sera-t-elle ? Et en éludant cette question historique majeure, on élude la notion de peuple juif comme fait historique avec un passé, un présent et un avenir. Traiter la tragédie d'Izieu comme un épisode de l'histoire universelle de l'humanité est nécessaire. Mais que cet angle d'approche ait pour corollaire d'éluder le fait qu'elle est aussi un épisode de l'histoire des Juifs devient problématique. Je ne prétends pas qu'il y avait lors de la conception du musée une volonté consciente et explicite de dissocier la dimension juive de la dimension historique de cette tragédie, notamment au sein du Conseil scientifique de l'époque (je n'ai pas d'élément pour me prononcer sur cette question). Je dis qu'aujourd'hui cette dissociation existe et que c'est un fait qu'elle est matérialisée dans l'organisation architecturale du musée-mémorial d'Izieu.

Sous l'accusation de « *dérives et contre vérités* », Hélène Waysbord conteste les précédents *d'intrusion de la Palestine* dans le dispositif institutionnel. Pour argumenter sa contestation, elle apporte des précisions au récit que je fais de cet épisode. Ces précisions sont-elles réellement en contradiction avec ce que j'écris, comme elle le sous-entend ? Hélène Waysbord croit-elle vraiment qu'être un archéologue de renom empêche de faire de la politique ? Pour information, Nazmi Al-Jubeh est certes un savant palestinien réputé mais il a aussi une activité d'homme politique... Il fut, par exemple, entre 1992 et 1994, impliqué dans les négociations israélo-palestiniennes de Washington qui ont suivi la Conférence de Madrid en 1991 ; il fut également un des trois principaux négociateurs et co-signataires palestiniens de l'Initiative de Genève en 2003, pour lequel il conçut le plan

de partage de Jérusalem ; il est aussi conseiller de l'Autorité Palestinienne concernant la question de Jérusalem... D'autre part, un projet d'exposition sur l'histoire de la Palestine est, de nos jours, un sujet hautement politique qui est intimement lié au conflit israélo-palestinien, qui le contesterait ? Et le fait même qu'un Ministre de la Culture puisse, au nom de la tutelle qui le lie à l'institution, demander à cette dernière de recevoir un tel visiteur dans le cadre d'un tel projet, est bien la preuve, s'il en était besoin, que la Maison d'Izieu peut être instrumentalisée à des fins politiques. De plus, si, selon Hélène Waysbord, *il nous avait été demandé par le Ministère de la Culture d'accueillir M. Nazmi Al-Jubeih*, on peut se demander qui est-ce « nous » puisque ni le conseil d'administration de l'époque, ni l'assemblée générale n'avaient été consultés. Enfin, si cette visite ne comportait pas de dimension politique, pourquoi le conseil d'administration de l'époque s'y serait-il, à juste titre, opposé ? Que ce soit par ignorance ou par mauvaise foi, fermer les yeux sur une partie de la réalité ne suffit pas à l'effacer...

Pour ce qui est du problème de la tendance à la professionnalisation progressive du conseil d'administration, au début des années 2000, je rappelle que quatre professionnels de l'histoire (historiens ou professeur d'histoire) sont entrés au conseil d'administration entre 2001 et 2005 (Nadine Fresco, Jean-François Forges, Jean Laloum et Carlo Saletti), tandis que quatre témoins ou acteurs de l'histoire en sont sortis à la même époque (Benjamin Orenstein, Beate Klarsfeld, Jean Lévy et Simone Roubin)⁴. Ce problème de la place des historiens au conseil d'administration a été soulevé lors de l'assemblée générale extraordinaire du 6 novembre 2005 et a été un des arguments pour la création d'un conseil scientifique, entérinée par la même assemblée générale.

Venons-en à l'accusation d'*amalgame* au sujet des textes de Jacques Guyot que je commente. Je n'ai jamais écrit que ce professeur d'histoire-géographie du lycée Saint-Marc de Lyon faisait partie de la Maison d'Izieu. Ce que je souligne, à ce stade de ma démonstration, c'est que peuvent co-exister au même endroit (ici, en la personne de ce professeur) l'intérêt pour l'étude de la Shoah et un discours politique partisan sur le conflit israélo-palestinien dans lequel l'instrumentalisation politique de la Shoah est implicite ou explicite. Et qu'il est paradoxal et problématique de la part d'un établissement scolaire ou d'un enseignant de promouvoir chez les élèves, d'un côté un travail pédagogique sur l'histoire de la Shoah et de l'autre la lecture de textes comme ceux de Jacques Guyot qui écrit par exemple dans un numéro de la revue du lycée Saint-Marc, dans un article consacré à l'histoire de la Palestine : « [...] comment, dans cette actualité manipulée, dans cette « cacophonie des commémorations » parler des malheurs du peuple palestinien ? Comment seulement signaler, après Auschwitz, les

droits de l'Homme piétinés, la catastrophe humanitaire orchestrée, la vie des autochtones empêchée (par les destructions des logements, la spoliation des terres, l'arrachage des arbres, la monopolisation de l'eau, les interdits de toutes sortes...), l'apartheid, l'acculturation pour ceux qui « s'accrochent », l'assassinat, l'exécution préventive institutionnalisée, la mort de milliers d'innocents civils femmes et enfants ? La mauvaise conscience occidentale n'oserait-elle pas dénoncer les extrémistes sionistes qui mènent cette politique d'épuration ethnique parce qu'elle les confond avec les victimes d'Auschwitz et leurs descendants ? »⁵

Or, il se trouve que cette collusion d'idées aberrantes (Shoah-Palestine), rendue moralement acceptable par le dogme du *devoir de mémoire*, s'est retrouvée aussi à Izieu. Par exemple, dans l'image donnée par une directrice intérimaire puis responsable pédagogique de la Maison d'Izieu portant le keffieh dans le cadre de son activité à Izieu... Ou bien, dans l'invitation faite (par qui que ce soit) à la Maison d'Izieu à une ou des personnalités palestiniennes ayant des activités politiques, dans le cadre du projet d'une exposition sur l'histoire de la Palestine... Ou encore, dans l'envoi, en 1998, d'une délégation d'Izieu en Israël où des contacts furent pris avec différents organismes « qui travaillent au rapprochement entre les peuples israélien et palestinien dans la perspective d'échanges tripartites (France, Europe, pays méditerranéens) »⁶ ... Enfin, dans certains passages de l'ouvrage de Jean-François Forges Eduquer contre Auschwitz, dans lequel on peut lire : « Parce que nous sommes après Auschwitz, parce que nous en tirons les leçons, l'indignation ne peut être que plus véhémement [...] quand les soldats israéliens exécutent des prisonniers désarmés, tirent au canon sur des civils au Sud-Liban ou laissent accomplir sous leurs yeux des tueries de femmes et d'enfants à Beyrouth, quand un enfant meurt faute de soins, dans une ambulance retenue à un barrage israélien, lors des bouclages des territoires occupés [...] Ce qui a empêché d'aller plus loin vers Auschwitz en France, aux Etats-Unis ou en Israël, ce sont les images de la télévision libre, les récits de la presse libre, l'opinion publique »⁷. On retrouve là le même rapprochement d'idées opéré par Jacques Guyot, à savoir l'utilisation de la référence à la Shoah transposée dans un discours partisan sur le conflit du Proche-Orient. Je rappelle que Jean-François Forges, professeur d'histoire retraité du Lycée Saint-Marc de Lyon, fut membre du conseil d'administration de la Maison d'Izieu de 2001 à 2005, qu'il en est, depuis 2005, membre du conseil scientifique en qualité d'historien, et qu'il participe à de nombreuses interventions pédagogiques extérieures dans le cadre de ses activités à Izieu. Ainsi, l'accusation d'« *amalgame* » qui m'est faite reviendrait plus, me semble-t-il, à cette collusion aberrante d'idées... mais c'est à moi qu'Hélène Waysbord l'adresse ! Je laisse le lecteur juge...

Le livre cité de Jean-François Forges a certes été couronné par le prix *Mémoire de la Shoah du Judaïsme français* et le prix du *Livre Rhône Alpes* en 1997, il n'en contient pas moins des conceptions critiquables, à mon sens. Le passage cité précédemment est un exemple. Pour ce qui est des autres exemples, je renvoie le lecteur à mon article. Alors est-il véritablement inadmissible, sous prétexte des prix qui lui ont été décernés de formuler des critiques argumentées sur cet ouvrage ? Comment éveiller l'esprit critique chez les élèves, si l'on n'admet pas, soi-même, la critique autrement que dans un registre victimaire ? Je tiendrais le même raisonnement à propos de Sabine Zlatin, fondatrice de la Maison d'Izieu au courage exemplaire. L'héroïsme des grands personnages de l'Histoire doit-il interdire de penser leur vision du monde dans ce qu'elle a de moins héroïque ? Serait-il interdit d'aborder la pensée de Sabine Zlatin sur un autre mode que l'adoration sous prétexte qu'elle fut l'héroïne d'Izieu, et de mettre en critique ses idées au risque de se faire accuser d'être faiseur de procès d'intention ?

Si la Maison d'Izieu a été, en son temps, un lieu de sauvetage exemplaire par son histoire et par celle de ses fondateurs, elle est aujourd'hui une institution consacrée à la transmission de l'histoire de la Shoah. À ce titre, comme toutes les institutions, elle est amenée à prendre des orientations et à élaborer une politique. Comme pour toute institution, chacune de ses orientations comporte des éléments consensuels et des éléments qui ne le sont pas. La Maison d'Izieu n'est pas un objet de culte, et de ce fait, pourquoi serait-il interdit ou choquant d'émettre des réflexions critiques sur son travail, au motif du risque de porter atteinte à son image ? Qu'est-ce que l'image d'une institution a à voir avec la réflexion sur la façon dont est transmise l'histoire de la Shoah ? En quoi la reconnaissance d'une institution par *la puissance publique, l'Etat, les collectivités territoriales, les institutions juives, la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, Simone Veil* ou *le Bundestag* devraient-elles empêcher l'analyse critique de son travail ? Que défend-on lorsque l'on invoque cette reconnaissance par des instances publiques prestigieuses : l'« image » de l'institution ? Sa « réputation » ? Son prestige ? Le narcissisme de ses fondateurs ou de l'équipe qui y travaille ? Tout cela, peut-être... Mais en tout cas, on ne défend pas le travail de pensée qui implique forcément la possibilité de mise en critique. De même, l'émotion invoquée par Hélène Waysbord à la lecture de mon article a-t-elle valeur d'argument dans un débat qui se veut un débat d'idées ?

Certains des thèmes que je développe dans mon texte ont été évoqués plus d'une fois, par d'autres que moi, dans les espaces de débat de l'institution ces dernières années (assemblées générales, par exemple). C'est dire combien ils ont traversé l'histoire récente de la Maison d'Izieu. Pourquoi ces thèmes ne pourraient-ils pas faire l'objet d'une réflexion publique ? La capacité d'une ins-

titution à intégrer les analyses dont elle est l'objet est garante, à mon sens, de sa pérennité et de la persistance d'une adéquation entre ses orientations et ses objectifs initiaux. Le plus grand service que l'on puisse rendre à une institution que l'on préside est, me semble-t-il, de permettre sereinement que s'expriment des conceptions différentes des positions institutionnelles, indépendamment des émotions des uns et des autres. Je crois profondément qu'il faut œuvrer pour dissocier la réflexion sur la Shoah du registre des arguments émotionnels et de la quête de reconnaissance par le public ou les instances de l'Etat. Nous touchons là à un registre subtil, les questions soulevées sont complexes et portent sur des problèmes de fond à la croisée de l'histoire, de la pédagogie et de la politique, se jouant également à d'autres niveaux de la société française. Elles mériteraient un réel débat d'idées, une réelle argumentation, qui ne peuvent advenir que si l'on sort du registre de l'émotion outrée et de la reconnaissance institutionnelle brandie comme un faire-valoir dispensant de toute réflexion critique. Une institution consacrée à la mémoire de la Shoah qui ne pourrait accepter et contenir un tel débat d'idées prouverait sa déroute par rapport à ses objectifs...

notes

1. Roland Rappaport fut avocat des parties civiles, et notamment de Sabine Zlatin, au procès Barbie et il est membre du conseil d'administration de la Maison d'Izieu, mémorial des enfants juifs exterminés.
2. Pierre-Jérôme Biscarat est co-responsable du service pédagogique de la Maison d'Izieu. Il est chargé des activités pédagogiques (élaboration des projets et des ateliers pédagogiques) et de l'accueil des publics scolaires et participe à de nombreuses interventions extérieures (classes, séminaires de formations, colloques...).
3. Avec son collègue israélien Ménaïem Klein.
4. Ces modifications dans la composition du conseil d'administration sont indépendantes de la présence de représentants des anciens enfants d'Izieu qui participent au CA en tant que membres de droit.
5. « *Parler de la Palestine et des Palestiniens ? Quelle mémoire, quelle histoire, quelle éducation ?* », sous-titré « *Etats d'âme d'un professeur d'Histoire-Géographie (ou des difficultés avec L'Histoire-actualité)* », Jacques Guyot, *Initiales, la revue du Lycée Saint-Marc*, n° 16, Noël 2002, p. 23-24.
6. *Rapport d'activité 1998 du Musée-mémorial d'Izieu*.
7. *Eduquer contre Auschwitz, histoire et mémoire*, Jean-François Forges, collection « Pédagogies » dir. par Philippe Meirieu, ESF éditeur, Paris, 1997, p. 141.